

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Festival International Juraflöre – Fort des rousses

Article 1 : Organisation

L'Association le Comité Départemental du Jeu d'Échecs du Jura organise, du samedi 27 juin au samedi 4 juillet 2026 le Festival International Juraflöre – Fort des Rousses (39).

La manifestation est composée de :

- Un Open Maître pour les joueurs dont le Elo standard est supérieur à 2000 (le jour du tournoi) en 9 rondes.
 - Les rondes 1 et 2 seront organisées dans la salle de l'Omnibus, place de l'Omnibus 39220 Les Rousses
 - Les rondes 3 à 9 seront organisées dans les salles du fort des Rousses rue du sergent-chef Marc Benoit-Lizon 39220 Les Rousses

- Un Open Accession pour les joueurs dont le Elo standard est supérieur à 1650 et inférieur à 2000 (le jour du tournoi) en 7 rondes dans les salles du fort des Rousses rue du sergent-chef Marc Benoit-Lizon 39220 Les Rousses

- Un Open Amateur pour les joueurs dont le Elo standard est inférieur à 1700 (le jour du tournoi) en 7 rondes dans la salle de l'Omnibus, place de l'Omnibus 39220 Les Rousses

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou non la participation dans l'un des trois opens d'un joueur dont le Elo, le jour du tournoi, ne respecte pas les critères ci-dessus.

Article 2 : Règles du jeu

Les règles du jeu utilisées sont celles de la FIDE, applicables au 1er janvier 2023.

Les règles d'appariement sont celles du C04 FIDE : neuf rondes ou sept rondes, appariement au système suisse sans aucune protection de club, de ligue, de famille..., assisté par ordinateur (programme PAPI version 3.3.8, homologué FFE).

Les appariements publiés sur internet sont donnés à titre indicatif. L'appariement officiel est celui affiché dans la salle de jeu, une heure avant le début de la partie.

Dans le cas où :

- Un résultat erroné a été enregistré
- Une partie a été jouée couleurs inversées
- Le classement d'un joueur doit être corrigé (et les numéros d'appariement probablement rectifiés cf. C.04.2.3.3)
 - Et que le joueur signale le fait à l'arbitre dans un délai d'une heure après la publication des résultats ; la nouvelle information sera prise en compte pour le classement et les appariements de la ronde suivante. ○
Si le signalement intervient après la publication des appariements mais avant la fin de la ronde suivante, il sera pris en compte pour les appariements ultérieurs.
 - Si le signalement intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le

Article 3 : Cadence de jeu

Open Maître et Open Accession :

1h30/40 coups + 30min avec un incrément de 30sec/coup depuis le début de la partie.

Le délai de forfait est de 30 min pour chaque ronde (sauf si l'arbitre en chef accorde un délai supplémentaire en raison de circonstances exceptionnelles).

Open Amateur :

1h30 avec un incrément de 30sec/coup depuis le début de la partie (pas d'ajout de temps au 40^{ème} coup pour ce tournoi)

Article 4 : Horaires des rondes et pointage :

La pré-inscription au tournoi est fortement conseillée, néanmoins seul le pointage et le paiement des droits d'inscription rend l'inscription définitive.

Open Maître :

Ne seront appariés à la 1^{ère} ronde que les joueurs qui auront signalé leur présence au **pointage avant le samedi 27 juin 2026 à 15h00** ou qui auront averti l'organisateur de leur retard au pointage.

Les joueurs étrangers doivent être affiliés à la FFE avec une licence A en cours de validité ou bien doivent appartenir à une fédération reconnue par la FIDE et posséder un code FIDE actif. Un joueur étranger qui ne possède pas de code FIDE actif doit contacter lui-même la fédération de son pays avant le début du tournoi pour se voir attribuer un code FIDE. Si tel n'est pas le cas, ce joueur devra prendre une licence A et jouer sous le code « FRA » faute de quoi il ne sera pas autorisé à participer au tournoi.

Horaires :

Pointage : samedi 27 juin 2026 de 10h00 à 15h00 (**salle Omnibus**)

Ronde 1 : samedi 27 juin 2026 à 16h00 (**salle Omnibus**)

Ronde 2 : dimanche 28 juin 2026 à 15h00 (**salle Omnibus**)

Ronde 3 : lundi 29 juin 2026 à 15h00 (**salle Fort des rouses et idem pour les rondes suivantes**)

Ronde 4 : mardi 30 juin 2026 à 15h00

Ronde 5 : Mercredi 1er juillet 2026 à 9h00 (**attention journée double ronde**)

Ronde 6 : Mercredi 1er juillet 2026 à 16h00 (**attention journée double ronde**)

Ronde 7 : jeudi 2 juillet 2026 à 15h00

Ronde 8 : vendredi 3 juillet 2026 à 15h00

Ronde 9 : samedi 4 juillet 2026 à 9h00

Open Accession et Open Amateur (Si le nombre de joueurs dans les catégories Accession et Amateur est insuffisant, ces deux groupes pourront être fusionnés).

Ne seront appariés à la 1ère ronde que les joueurs qui auront signalé leur présence au **pointage avant le lundi 29 juin 2026 à 14h00** ou qui auront averti l'organisateur de leur retard au pointage. Les joueurs étrangers doivent être affiliés à la FFE avec une licence A en cours de validité ou bien doivent appartenir à une fédération reconnue par la FIDE et posséder un code FIDE actif. Un joueur étranger qui ne possède pas de code FIDE actif doit contacter lui-même la fédération de son pays avant le début du tournoi pour se voir attribuer un code FIDE. Si tel n'est pas le cas, ce joueur devra prendre une licence A et jouer sous le code « FRA » faute de quoi il ne sera pas autorisé à participer au tournoi.

ATTENTION : Le tournoi **ACCESSION** se déroule au **Fort des Rouses**

Le tournoi **AMATEUR** se déroule à la **Salle Omnibus**

Horaires :

Pointage : lundi 29 juin 2026 de 10h00 à 14h00

Ronde 1 : Lundi 29 juin 2026 à 15h00

Ronde 2 : mardi 30 juin 2026 à 15h00

Ronde 3 : mercredi 1 juillet 2026 à 9h00 (**attention journée double ronde**)

Article 8 : Conditions sur le « bye »

Open Maitre :

Possibilité pour tous les joueurs de prendre **un seul « bye »** (c'est à dire ne pas jouer une ronde tout en marquant ½ point) **dans les cinq premières rondes** uniquement. Dans ce cas, le joueur doit obligatoirement **prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente**.

Open Accession et Amateur :

Possibilité pour tous les joueurs de prendre **un seul « bye »** (c'est à dire ne pas jouer une ronde tout en marquant ½ point) **dans les six premières rondes** uniquement. Dans ce cas, le joueur doit obligatoirement **prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente**.

Article 9 : Arbitrage

Arbitre en Chef : AI Dimitrov Christo

Arbitres en Chef Adjointes : AF Minaud Oliver, AF Minaud Emily,

Arbitres Adjointes : AFC Thomas Michel, AFC Gagnon Etienne, AFC Gagnon Lydie,
AFJ Gagnon Lise

Si nécessaire, l'Arbitre en Chef pourra désigner un autre arbitre, en dehors de la liste ci-dessus, pour une durée limitée ou pour l'ensemble du tournoi.

La compétence de chaque arbitre n'est pas limitée à un seul tournoi mais à l'ensemble de la compétition

Article 10 : Commission d'Appel

Pour l'ensemble de la compétition, une commission d'appel est chargée de trancher les litiges ayant fait l'objet d'un appel d'un joueur ou d'une joueuse. Pour présenter un appel, il faut en informer l'arbitre au moment de l'incident et, le cas échéant, continuer la partie selon ses directives. Dès la fin de la partie, et dans un délai maximum d'une heure, le plaignant dépose une réclamation écrite auprès de l'arbitre en chef.

La Commission d'appel est composée de trois membres :

- L'Arbitre en Chef, AI Dimitrov Christo, ou son représentant
- Le Directeur des Tournois, Minaud Olivier, ou son représentant
- L'Organisateur, Minaud Emily, ou son représentant

La Commission est présidée par le représentant du corps arbitral. Les décisions de cette commission sont sans appel.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant ou concernant un joueur ou une joueuse de son club.

Article 11 : Conduite des joueurs et des joueuses

- Les joueuses et joueurs ne sont pas autorisés à quitter « le lieu de la compétition » sans la permission de l'arbitre. Le lieu de la compétition est défini comme étant la zone de jeu, soit l'emplacement où les parties sont jouées, les salles de repos, les toilettes, l'espace fumeur et les autres emplacements désignés par l'arbitre. La joueuse ou le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter sa zone de jeu sans la permission de l'arbitre.
- Les téléphones et autres appareils électroniques (par exemple des oreillettes bluetooth) non autorisés par l'arbitre en chef, sont interdits dans la salle de jeu. Ce type d'appareils pourront être déposés par les joueurs dans des boîtes prévues à cet effet à l'entrée de la salle. Le non-respect de ces règles peut entraîner la perte de la partie.
- D'autres mesures détaillées seront communiquées aux participants pour assurer le fair-play. Parmi elles : interdiction de porter une montre (connectée ou non, mécanique ou électronique).
- À la fin de la partie, les joueuses et joueurs doivent remettre le jeu en place, sauf sur les échiquiers sensitifs, et éteindre la pendule. Le vainqueur, ou en cas de partie nulle les blancs, apporte à la table d'arbitrage les originaux des feuilles de parties signées et dûment complétées avec le résultat de la partie très clairement indiqué et le nom du vainqueur entouré.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Analyses et Blitz sont interdits dans la zone de jeu.
- Les joueuses ou joueurs ayant fait forfait sans prévenir l'arbitre sont considérés comme ayant abandonné le tournoi et ne sont pas appariés pour la ronde suivante. Si l'abandon n'est pas justifié, une demande d'explication lui est adressée par courrier. Sans réponse sous quinzaine, la Direction Nationale d'Arbitrage peut transmettre le dossier à la commission de discipline fédérale.
- Au début de la partie, les joueurs et joueuses vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et l'attribution des couleurs.
- Tout manquement à la « Charte des Joueurs et Joueuses d'Échecs » peut être sanctionné.
- Tout comportement incorrect à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle de jeu de quelque nature que ce soit pourra être sanctionné par l'exclusion du Tournoi. Une tenue vestimentaire correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- La présence des joueuses et joueurs primés lors de la cérémonie de clôture est indispensable. Une absence peut entraîner la perte du prix pour la joueuse ou le joueur.

Article 12 : Vérification des appareils électroniques

Chaque arbitre peut demander à vérifier si les joueurs et joueuses respectent les règles concernant les appareils électroniques. Il pourra pour cela utiliser un détecteur d'appareils électroniques. Les joueurs et les joueuses refusant la vérification seront sanctionnés.

Article 13 : Droit à l'image

Le Tournoi pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public pour tout usage non commercial, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, chaque participant autorise expressément l'organisateur à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre du Tournoi.

Le participant ou participante est informé et accepte sans réserve que sa participation au tournoi implique la captation de son image par le Comité d'organisation.

L'ensemble du bâtiment qui abrite la salle de jeu est placé sous vidéosurveillance, à l'exception des toilettes. Les arbitres pourront demander l'accès aux enregistrements des caméras de surveillance dans le cadre de l'application des règles FIDE concernant le fair-play.

Article 14 : Protocole anti-triche (Fair-Play)

Un protocole anti-triche sera mis en place tout au long de la compétition. Ce dernier inclut notamment un délai de 15min dans la retransmission des parties jouées sur les échiquiers électroniques.

Article 15 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre en Chef

L'Organisateur